

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF1223

présenté par

Mme Élisabeth Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Police nationale	0	20 000 000
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	0
Lutte contre la délinquance économique et financière, la criminalité organisée et le trafic d'armes (ligne nouvelle)	20 000 000	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement d'appel qui vise à réorienter les priorités stratégiques des fonctionnaires de police sur la délinquance économique et financière, la criminalité organisée et le trafic d'armes, à effectifs constants.

Depuis le Livre Blanc sur la sécurité de 2020 jusqu'à la LOPMI votée en janvier 2023, en passant par la réforme de la police judiciaire, ou encore l'extension de moyens d'enquêtes intrusifs par la loi d'orientation et de programmation de la justice, la politique de sécurité du Gouvernement se résume à accroître la pression pénale sur les populations les plus précaires.

Personnels et moyens supplémentaires sont avant tout affectés à cette tâche, appelée « de terrain », dans une surenchère pénale à visée électorale. Outre l'inefficacité de cette doctrine (si elle n'est pas accompagnée de forts outils de prévention), elle démontre à nouveau l'impensé politique d'une classe privilégiée cherchant à s'exonérer de ses propres turpitudes. De plus, toutes les études académiques démontrent que par un effet domino, la violence des riches irrigue en aval, par son exemple, l'ensemble des comportements déviants du reste de la société. Nous demandons donc un rééquilibrage de notre politique de sécurité.

Chaque initiative contre la « délinquance d'en-bas » doit automatiquement s'accompagner du même montant, à l'euro près, investi contre la « délinquance d'en-haut » (délinquance économique et financière, évasion fiscale, crime organisé, atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation, etc.). Cette symétrie doit clairement apparaître dans toutes les parties de ce projet de loi relatives à la ventilation de nos différentes actions répressives.

Aussi, nous souhaitons créer une nouvelle ligne budgétaire intitulée : Nouvelle ligne de programme : « Lutte contre la délinquance économique et financière, la criminalité organisée et le trafic d'armes » qui est créditée de 20 000 000 d'euros en AE et en CP issus du transfert du programme 176 Police nationale et de l'action 02 « Sécurité et paix publiques » de ce programme.